Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260429-DCM_2026_032-DE

PENVÉNAN
Côtes d'Armor
Aodoù-an-Arvor
PERWENAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de PENVÉNAN, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yvon LIRZIN, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

ÉTAIENT PRESENTS : M. LIRZIN, M. MATHÉ Jacques, Mme GÜNEY Lorène, M. POUGNARD Xavier, Mme DERRIEN Anne-Marie, M. LETTY Patrick, Mme GRIS Chantal, M. MONTIER François, M. BOUDOU Laurent, Mme LE MORVAN Claire, M. PRAT Didier, M. LOUTRAGE Jean-Marie, Mme MERCERON Armelle, Mme DUFOUR Laurence, Mme LE QUEMENT Isabelle, M. Yohann ROCHEREAU, Mme CONSTANTIN Anne-Perrine, M. MALLO Cédric, Mme TRANVOUEZ Anne, M. DUFOUIN Eric, Mme ALLAIN Pascale.

PROCURATIONS : Mme Florence LE CALVEZ à M. LETTY Patrick
M. Alexandre GUILBAUD à Mme ALLAIN Pascale

SECRÉTAIRE : Mme CONSTANTIN Anne-Perrine

Présents : 21 **Pouvoirs :** 2 **Votants : 23**

DCM_2026_032	**AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CENTRE NAUTIQUE » DE L'EXERCICE 2025**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé ce jour le compte financier unique du budget annexe « Centre nautique » de l'exercice 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances – Administration Générale du 13 avril 2026 ;

CONSTATANT que, pour le budget suivant, le compte financier unique 2025 fait apparaître un excédent ou un déficit de fonctionnement ou d'exploitation cumulé de :

- **Centre Nautique : 76 804.63 €**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260429-DCM_2026_032-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE, à la majorité, par 21 voix POUR et 2 voix CONTRE** (*M. Eric DUFOUIN et Mme Anne TRANVOUEZ*) d'affecter les résultats de fonctionnement ou d'exploitation comme suit :

Centre Nautique :	**Fonctionnement**	**76 804.63 €**
	Affectation au compte 1068 (excédents capitalisés)	**76 804.63** €
002 R	**Excédent** de fonctionnement reporté	**0 €**
001 R	**Excédent** d'investissement reporté	**40.86 €**

Fait et délibéré, à Penvénan, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Monsieur Yvon LIRZIN

M. le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le :
affichée le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de